

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6858

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:**

Un moratoire sur le projet de déviation de la RN88 est instauré.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander un moratoire sur le projet de déviation de la RN88 en Haute-Loire, situé entre le Pertuis et Saint-Hostien. Ce tracé, qui représente actuellement le plus gros chantier routier de France impacte 29 fermes en moyenne montagne, et plus de 140 hectares de terres (forêts, zones humides, prés, sources, haies). Une partie des voies sera encaissée dans le sol, ce qui conduira à extraire une quantité exorbitante de terre. Depuis janvier 2021, les travaux de défrichage sont entamés, haies et arbres rasés, sans même respecter les mesures environnementales de l'arrêté préfectoral.

Ce moratoire et l'évaluation détaillée du projet permettront une information claire du Parlement ainsi que des collectivités territoriales concernées, et leur permettront, le cas échéant, de réviser leurs décisions initiales sur des fondements plus clairs et objectifs.